

Le Conseil Municipal de Solignac s'est réuni à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale en date du 01/03/2024, sous la présidence de M. Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Début du conseil : 18h30

Présents :

Mmes BAYLE, BOURGER, COMES, FOURGEAUD, CARLIER, DUPIN MM BRUNET, CHAZELAS, COLDE-BOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD,

Absents et excusés :

Claire MOURNETAS procuration donnée à Stéphane PECHER
Laure FERNANDES procuration donnée à Caroline BOURGER
Nathalie COIGNAC procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Absents : Christian RIBOULET, Sylvie GUITARD

Secrétaire de séance : Claude GOURINCHAS

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du 18 décembre 2023, vote à l'unanimité.

M. RECORD rappelle que l'ordonnance N°2021-1310 du 7 octobre 2021 avec une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 établit les modalités obligatoires de la rédaction d'un procès-verbal à chaque séance du Conseil municipal.

FINANCES

2. Participation financière pour la construction de la caserne de pompiers de Nexon

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'un centre de secours sur la commune de Nexon (coût 1 267 447 €). Le projet est financé à 20 % par l'Etat dans le cadre de la DETR, à 40 % par le Conseil départemental, à 10 % par le SDIS, à 20 % par la commune de Nexon et 10 % par les communes du secteur d'intervention.

Selon le tableau de répartition de la participation financière, la part de Solignac s'élève à 9097 € HT répartie sur 2 exercices.

Vote à l'unanimité. **Délibération 2024DEL1**

RESSOURCES HUMAINES

3. Convention d'adhésion au service chômage proposée par le centre de gestion de la Haute-Vienne

M. Le Maire propose de signer une convention d'adhésion au service chômage proposée par le CDG de la haute-Vienne.

Après lecture du document le Conseil vote à l'unanimité cette adhésion. **Délibération 2024DEL2**

4. Création d'un poste au service administratif

M. Le Maire propose la création d'un poste administratif à la mairie en vue d'un recrutement d'un titulaire affecté à l'agence postale ainsi qu'à l'accueil du secrétariat.

Vote à l'unanimité. **Délibération 2024DEL3**

AFFAIRES GENERALES

5. Désignation d'un référent déontologique

Depuis, le 1^{er} juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Le référent déontologue peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante de la commune.

Conformément au décret n°2022-1520, il doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité.

M. Le Maire propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Pierre BEGEL, Directeur Général des Services Honoraire, vice-président national honoraire du SNDGCT (Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales), formateur au CNFPT jusqu'en 2017, pour exercer cette mission, pour la durée du mandat municipal.

M. COLDEBOEUF intervient en expliquant les modalités d'indemnité de vacation pour cette prestation (80 € par dossier traité).

Vote à l'unanimité. **Délibération 2024DEL4**

6. Signature de la convention pour la gestion en flux des logements sociaux

M. Le Maire explique que cette nouvelle gestion est dorénavant appelée gestion en flux. Cette gestion permet aux ménages d'être positionnés sur les logements qui leur correspondent le mieux.

Mme FOURGEAUD, M. COLDEBOEUF, M. RECORD demandent à M. Le Maire comment sont attribués ces logements. M. Le Maire précise qu'un pourcentage est réservé en priorité aux demandeurs de la commune de Solignac.

Vote à l'unanimité. **Délibération 2024DEL5**

7. Choix d'un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) pour les études de géothermie et demande de subvention à l'ADEME (2 délibérations)

M. le Maire propose de retenir le bureau d'études techniques JML. Le coût de la prestation est de 4830 € HT, subventionné à 80 % par l'ADEME. M. RECORD explique le choix d'une entreprise locale.

Vote à l'unanimité **Délibérations 2024DEL6 et 2024DEL7**

8. Présentation par le bureau d'étude ENOA d'un projet d'installation d'un parc photovoltaïque.

M. GIRAUD du bureau d'étude ENOA nous expose le projet d'installation d'un parc photovoltaïque au sol dans une propriété privée située à Solignac et au Vigen. Cette propriété actuellement en friche appartient à M. FLACASSIER. Le parc couvre une superficie de 5 hectares, 80 % sur Solignac, 20 % sur le territoire du Vigen. La durée d'exploitation est de 40 ans. Un échange avec l'ensemble du Conseil municipal et le bureau d'étude a eu lieu. La possibilité d'une réunion publique animée par ENOA serait envisagée.

La décision de réalisation de ce projet dépendra du vote des deux communes, Solignac et le Vigen.

9. Questions diverses

M. Le Maire nous présente la réforme relative à la protection sociale complémentaire pour les agents de la commune de Solignac. La participation proposée prévoit un financement de 50 % pour tous les agents dans le domaine de la prévoyance au 01/01/2025 et de 50 % pour tous les agents pour la complémentaire santé au 01/01/2026.

Vote à l'unanimité

Mme FOURGEAUD nous signale un fossé bouché avenue de la Gare. Les services techniques sont déjà avertis et feront le nécessaire.

Projet d'achat du terrain Pigalle : M. le Maire nous rappelle que ce sujet a déjà été abordé au dernier Conseil municipal.

Mme FOURGEAUD nous informe que certains aînés ont trouvé le repas de Noël satisfaisant mais une absence d'animation. Après plusieurs échanges, la commission des repas des aînés fera une synthèse pour le repas 2024.

Mme DUPIN demande des informations concernant la pose de la barrière du terrain réservé aux camping-cars. M. GOURINCHAS explique que le retard de cette pose est dû à une erreur technique de la part de notre prestataire. Une réunion aura lieu mardi 19 mars avec notre fournisseur afin de trouver rapidement une solution.

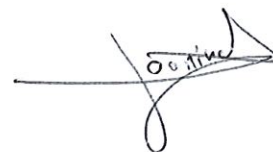
L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et les informations et questions diverses ayant été traitées, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

**Le Maire,
Alexandre PORTHEAULT**

**Le secrétaire de séance,
Claude GOURINCHAS**



A blue circular stamp with the text "MAIRE de Solignac Vienne" is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gourinchas", with a horizontal line extending to the left.

